

## **ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE DES COTEAUX PERIGOURDINS**

Siège social : Mairie de Chavagnac

Chavagnac

24120 LES COTEAUX PERIGOURDINS

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION du MARDI 30 JUIN 2020 – 20 heures 30.**

Présents :

**Mesdames PORTE Marie-Christine, MAZET-DELPEUCH Danièle, BOUYSSONIE Brigitte**

**Messieurs MACHAT Bernard, TAVET Alain, MAZET Jacques, REGLAT-BOIREAU Arnaud, SERRE Jean-Claude, CHANQUOI Jean-Marie**

Absents excusés :

**M. PERRIARD Bertrand – Mme et M. GARREAU – M. DUBOUCAUD Jean-Paul – M. GAUTHIER Roger**

Mme Porte Marie-Christine, Présidente, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes à cette réunion de l'association pour le Patrimoine des Côteaux Périgourdins et précise :

« Le patrimoine n'est pas que pour les touristes mais aussi pour les gens qui aiment vivre ici. Certes, le tourisme est une manne financière non négligeable pour nos villages. Il contribue à faire vivre notre petit commerce, notre artisanat, les locations de gîtes, les marchés de pays, mais aussi favoriser et développer la consommation des produits locaux ...

Nous avons beaucoup de chance d'avoir un patrimoine, riche dans tous les domaines.

A savoir, en matière :

- d'architecture privée, on trouve des maisons particulières qui ont un intérêt non révélé et connu de peu de gens mais aussi une fauconnerie, un château Napoléon, des maisons très anciennes (dont une rescelle une poutre datant de 1050) et également deux petits manoirs...
- d'architecture public, bien sûr une tour, des lavoirs, des croix, des fontaines ...
- d'architecture sacrée, deux églises, un retable, trois reliquaires, nous avons aussi une sainte vierge particulière (gravide) ainsi les femmes qui désirent avoir des enfants viennent à Grèzes toucher son ventre.

Nous sommes riches du passé, et il n'y a pas que Lascaux qui compte, les Côteaux Périgourdins aussi.

Vous savez peut-être qu'en 1941, dans une carrière située sur notre commune, il a été trouvé une urne funéraire gallo-romaine.

A ce jour, elle se trouve au musée de Vésone à Périgueux et c'est la seule de la Dordogne, d'après les responsables du musée. A proximité de cette carrière, il y a un cromelech situé lui sur la commune de Saint Cernin mais sur notre plateau.

Plus récent, nous pouvons découvrir de magnifiques frontons de portes, des porches, des croix et des petits édifices qui nous rappellent la vie parfois dure de nos anciens, surtout pour les femmes.

Mais aussi il existe des lavoirs, des fours à pain, des puits, des cabanes et du petit patrimoine, si modeste soit-il, mais néanmoins très important.

Enfin partons à la découverte des objets de la vie courante, le moulin à café, la couade pour l'eau, la planche à laver, la chaufferette, la lampe pour s'éclairer, des petits objets de tous les jours, ainsi que des livres de cuisine et des cartes postales ... Il serait d'ailleurs très regrettable qu'ils tombent complètement dans l'oubli.

Nous avons également des sites naturels magnifiques, des côteaux, des paysages et des arbres remarquables.

Oui tout cela se trouve sur notre petit territoire. Non je n'ai pas de grands yeux, et tout cela est bien là sur les Côteaux Périgourdins.

Il me paraîtrait pertinent que dans un premier temps, tous ensemble et avec l'aide de la population, nous rassemblions le plus de données possibles sur notre patrimoine (faire des photos, noter les lieux) bien sûr, en préservant la propriété des particuliers et avec leurs accords.

Cette action permettrait de créer un répertoire de notre patrimoine afin de mettre le projecteur sur la richesse matérielle et immatérielle de notre commune.

Promouvoir et mettre en valeur notre patrimoine historique et naturel est une lourde tâche que vous toutes et tous, par vos actions, votre enthousiasme et votre dévouement, vous avez commencé et réussi avec succès.

Ainsi vous avez rénové la tour il y a déjà quelques années, et plus proche de nous, le retable, le lavoir de la croix, le lavoir de Grèzes, le four à pain des Mothes, le reliquaire de st Sour et nos deux églises.

Vous avez su relever les manches et vous avez, je suis sûre, pris beaucoup sur votre temps et nous vous en remercions une nouvelle fois.

Nous pouvons avoir des projets, sans forcément dépenser des fortunes.

Au préalable, il me paraît opportun de contacter la population de vive voix et d'avoir de nouveaux adhérents. Voilà un défi à relever.

Certains se sont déjà manifestés et sont volontaires pour prêter main forte à nos petits travaux. Ils m'ont dit avoir de l'huile de coude pour peut-être dans un premier temps nettoyer les deux lavoirs ou autres lieux.

Enfin, il ne faut pas oublier que nous sommes juste des passeurs de mémoire.

Je compte sur vous tous pour apporter votre pierre à l'édifice, aussi petite ou grande qu'elle soit, je suis persuadée que vous serez de la partie car un travail passionnant nous attend.

Je vous promets d'être attentive à votre écoute pour vos nombreuses idées et conseils. »

Madame la Présidente propose de passer à l'ordre du jour :

### **Création d'un répertoire du patrimoine**

Mme Porte propose de réaliser un répertoire du patrimoine de la commune en prenant des photos de notre patrimoine mais sans toutefois mettre les coordonnées GPS.

Mme Mazet-Delpeuch souligne que cela permettrait de faire une exposition.

M.Tavet trouve l'idée très bonne.

M. Machat demande s'il s'agit du patrimoine communal ou sur la voie publique.

Mme Porte répond qu'il s'agit du patrimoine public et privé sur l'ensemble de la commune, par exemple les fours à pain, les lavoirs, les cabanes, les frontons, les arbres ...

M. Chanquoi souligne que cela favoriserait une future ronde des fours.

**La décision de créer un répertoire du patrimoine est adoptée à l'unanimité.**

### **Le nettoyage des lavoirs**

Mme Porte propose le nettoyage des lavoirs de Sagournat et de Bigeat. Pour ce dernier, il conviendra au préalable de vérifier si l'accès est bien communal.

Il est proposé que le début de ces travaux se déroule, le samedi 3 octobre 2020 à 9 heures à Sagournat.

**La décision du nettoyage des lavoirs est adoptée à l'unanimité.**

### **La création d'un site facebook**

Mme Porte propose la création d'une page facebook pour permettre de faire mieux connaître notre association.

Mme Mazet-Delpeuch souligne l'aspect délicat de cette opération et précise qu'il faudra faire relire tout texte par plusieurs personnes avant toute publication.

M. Tavet expose que facebook a été bénéfique pour le dernier marché de Noël.

Mme Porte propose dans un premier temps de laisser murir ce projet.

### **La sécurité des fontaines**

Mme Porte rappelle que certaines fontaines sur le domaine public de la commune peuvent présenter un risque de sécurité publique et il appartient à la commune d'y remédier.

Trois conseillers municipaux nouvellement élus étant présents, ils précisent que la sécurité des fontaines sur la commune fait partie effectivement des priorités à engager.

### **De nouveaux adhérents et la cotisation annuelle**

Mme Porte propose de parler activement autour de soi de l'association afin d'attirer de nouveaux adhérents.

Elle rappelle que la cotisation annuelle n'est pas déductible des impôts. Par contre, un don à l'association est déductible des impôts au moyen d'un reçu qui sera alors délivré par l'association.

Mme Porte propose de maintenir à 15 € la cotisation annuelle pour un règlement au titre de l'année civile.

**La décision relative à la cotisation annuelle à hauteur de 15 € et par année civile est adoptée à l'unanimité.**

Mme Porte poursuit en invitant les membres à honorer leur cotisation pour l'année 2020.

### **Le four à pain des Mothes**

La toiture en lauze du four à pain des Mothes présente un léger affaissement dans sa partie haute et centrale. Cela a provoqué d'importantes infiltrations à l'intérieur du four permettant de craindre l'effondrement de la voûte du four.

M. Mazet a eu l'heureuse initiative de mettre une bâche afin de limiter un éventuel désordre.

Des devis ont été demandés à différents artisans permettant ainsi de trouver la meilleure solution qui constituerait soit :

- à déposer les lauzes et reconstituer une toiture de lauzes ;
- à créer un auvent au-dessus des lauzes, sans toucher à ces dernières, en posant une charpente et une toiture en ardoises du pays de préférence.

Mme Porte fera part de l'avancée de cette affaire lors de la prochaine réunion.

## **Affaires diverses :**

Mme Porte rappelle qu'il convient d'enlever le figuier et les ronces en haut de la tour contre le mur latéral. Cela provoque une humidité importante et des dégradations sur la voute intérieure de la tour. M. Chanquoi propose de solliciter les pompiers dans le cadre de leurs exercices. Il est précisé que les trous seront à reboucher avec des pierres et de la chaux.

M. Réglat-Boireau évoque que le travail métallique situé à la Croix est non rénové à ce jour. Mme Porte précise qu'il convient de vérifier auparavant son appartenance qui toutefois lui semble privée.

Mme Mazet-Delpeuch rappelle qu'un instituteur avait listé et décrit dans un ouvrage en 1890 les fontaines du canton de Terrasson. Il avait fait un état des lieux sur toutes les communes permettant de répertorier toutes les fontaines dont neuf fontaines sur Chavagnac et six sur Grèzes.

M. Tavet fait part que la banque postale prend dorénavant des frais plus importants à hauteur de 25 € par trimestre. Il propose de supprimer le compte de la banque postale considérant que l'association dispose d'un autre compte auprès du crédit agricole. La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Machat rappelle que le reliquaire a été trouvé dans la sacristie, puis restauré par Mme Mallet qui l'a ramené à l'église de Chavagnac hier, lundi 29 juin 2020. Elle a sollicité uniquement le remboursement de ses trois déplacements pour un montant de 126 €. Mme Mallet a fixé au fil d'or les reliques de Saint Sour sur les coussins. La translation à Terrasson des reliques restantes de St Sour est prévue au mois d'octobre 2020. En remerciements, un cadeau de spécialités périgourdines a été remis à Mme Mallet.

M. Machat suggère de creuser une niche dans une paroi de l'église de Chavagnac pour installer les reliquaires. Mme Porte sollicitera la commune sur la faisabilité de cette opération.

Mme Porte informe que la rénovation des bénitiers en forme de coquilles a été réalisée. Ils ont été repeints et renacrés puis remis en place dans l'église. Le coût de l'opération s'élève à 150 € pour la peinture nacrée.

M. Réglat-Boireau propose d'envisager éventuellement une conférence sur le patrimoine maritime

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 22.